



Original : français

N° : ICC-02/11-01/15

Date : 15 janvier 2016

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Cuno Tarfusser, juge président
Mme la juge Olga Herrera-Carbuccia
M. le juge Geoffrey Henderson

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE**

***LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO et
CHARLES BLÉ GOUDÉ***

Public

3 annexes confidentielles

Communication des propositions d'expurgation portant sur les transcrits ICC-02/11-01/15-T-2-CONF-EXP-FRA et ICC-02/11-01/15-T-7-CONF-FRA et sur le document ICC-02/11-01/15-84-Conf-Exp-Anx1

Origine : Équipe de Défense de Laurent Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur
M. James Stewart

Le conseil de la Défense de Laurent Gbagbo

Me Emmanuel Altit
Me Agathe Bahi Baroan

Le conseil de la Défense de Charles Blé Goudé

Me Geert-Jan Alexander Knoops
Me Claver N'Dry

Les représentants légaux des victimes

Mme Paolina Massidda

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman Von Hebel

La Section d'appui aux conseils

Le Greffier adjoint

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Sur le caractère confidentiel des documents portés en annexe de la présente communication

1. Les documents sur lesquels sont portées les propositions d'expurgation sont déposés à titre « confidentiel », conformément à la norme 23bis(2) du Règlement de la Cour, puisque telle est leur classification actuelle dans le dossier de l'affaire.

Communication

2. En application de l'«Order instructing the parties and participants to file public versions of their respective filings related to the 'Decision on the fitness of Laurent Gbagbo to stand trial'» du 17 décembre 2015 (ICC-02/11-01/15-368), la Défense communique à la Chambre de première instance I et aux parties et participants ses propositions d'expurgation des documents suivants :

- Les transcrits ICC-02/11-01/15-T-2-CONF-EXP-FRA (annexe 1) ;
- Les transcrits ICC-02/11-01/15-T-7-CONF-FRA (annexe 2) ;
- Le document ICC-02/11-01/15-84-Conf-Exp-Anx1 (annexe 3).



Emmanuel Altit

Conseil Principal de Laurent Gbagbo

Fait le 15 janvier 2016 à La Haye, Pays-Bas.